

lycée polyvalent
Claude Nougaro

académie
Toulouse

Monteils, le 14 mai 2020

**Le proviseur
aux parents des élèves non boursiers
du lycée Claude NOUGARO**

**Le proviseur
Yann HURT**

Secrétariat des élèves

Agnès FRESPECH

Téléphone

05 63 92 02 50

Télécopie

05 63 92 02 51

Courriel

agnes.frespech

@ac-toulouse.fr

376 avenue des

lumières

82300

MONTEILS

Objet : campagne de bourses nationales de lycée pour la rentrée 2020

Madame, Monsieur,

Par la présente, je vous informe de l'ouverture de la campagne de bourses pour l'année scolaire 2020-2021, qui s'effectuera en deux périodes, l'une au printemps et l'autre à la rentrée de septembre 2020. Je vous remercie de bien vouloir retourner le coupon réponse ci-dessous indiquant que vous avez pris connaissance de cette information.

Si vos ressources le justifient (ci-joint la notice d'information incluant le barème), je vous invite à contacter Madame FRESPECH au secrétariat des élèves du lycée en vue d'obtenir un dossier de demande de bourses, ou à le télécharger sur la page d'accueil de l'ENT à la rubrique « campagne de bourses rentrée 2020 ».

Ce dossier dûment complété, signé et accompagné des pièces justificatives demandées, devra être rapporté au secrétariat des élèves dès que possible, avant le 7 juillet 2020. Un accusé de réception vous sera alors remis, que vous devrez conserver jusqu'à la réception de la notification de bourses, comme preuve de votre demande de bourses.

Dans tous les cas, des pièces complémentaires pourront vous être demandées, le défaut de leur production entraînera le rejet de la demande de bourse.

La date de fin de campagne de printemps est fixée au 7 juillet 2020, et celle de rentrée au 15 octobre 2020. Toutefois, il est conseillé de ne pas attendre le dernier moment pour faire votre demande.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération.

Le proviseur, Yann HURT



COUPON REPONSE A RETOURNER AU SECRETARIAT DES ELEVES

Je soussigné(e),
de l'élève

responsable légal et financier
scolarisé en classe de

Déclare avoir pris connaissance de l'ouverture de la campagne de bourses nationales de lycée pour la rentrée 2020.

- Je souhaite faire une demande de bourses*

- Je ne souhaite pas faire de demande de bourse*

* rayer la mention inutile

Date

signature du responsable légal et financier

Demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2020-2021

Articles R. 531-13 à D. 531-43 du Code de l'éducation

Notice d'information

►► Vous souhaitez faire une demande de bourse nationale de lycée ?

La bourse nationale de lycée a pour but de vous aider à assumer les frais de scolarité de votre enfant qui est déjà ou qui va rentrer dans un lycée public ou un lycée privé habilité à recevoir des boursiers nationaux

►► Quels sont les éléments pris en compte pour obtenir une bourse nationale de lycée ?

La bourse nationale de lycée est obtenue en fonction de deux critères :

- 1) les ressources de la famille : c'est le revenu fiscal de référence inscrit sur votre avis de situation déclarative des revenus 2019 ou sur l'avis d'imposition 2020 sur les revenus de 2019.
- 2) les enfants à charge : le nombre d'enfants mineurs ou en situation de handicap et le nombre d'enfants majeurs célibataires à votre charge

Si vous êtes en concubinage, c'est le nombre total d'enfants à charge et le montant total des revenus de chaque concubin

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pourrez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant :

Nb d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou plus
Plafond de revenus 2019 à ne pas dépasser	18 606€	20 036€	22 897€	26 476€	30 054€	34 349€	38 642€	42 935€

Un simulateur accessible depuis education.gouv.fr/aides-financieres-lycee vous permet de savoir si vous pourrez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant et estimer son montant

►► Comment faire votre demande de bourse nationale de lycée ?

Si votre enfant est scolarisé dans un établissement scolaire public, vous pouvez déposer une demande papier jusqu'au 7 juillet 2020.

A la rentrée scolaire, vous pourrez encore déposer vos demandes de bourses en ligne et papier jusqu'au 15 octobre 2020. Renseignez-vous auprès de l'établissement scolaire fréquenté par votre enfant.

Si votre enfant est scolarisé dans un établissement scolaire privé, le formulaire de demande de bourse est disponible auprès de l'établissement de votre enfant ou téléchargeable sur education.gouv.fr/aides-financieres-lycee

Vous remplirez ce formulaire et y joindrez :

- **jusqu'en juillet** : une copie de votre déclaration automatique de vos revenus 2019 ou de votre avis de situation déclarative à l'impôt sur les revenus de 2019, **après juillet** : une copie de votre avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019
- les pièces justificatives propres à votre situation particulière, dont la liste est en rubrique n°4 du formulaire de demande de bourse

Vous remettrez le dossier complet (imprimé et pièces justificatives) à l'établissement fréquenté par votre enfant.

Au plus tard le 15 octobre 2020

POUR EN SAVOIR PLUS

► Vous pouvez contacter l'établissement d'accueil de votre enfant

ou consulter : www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee et utiliser le simulateur de bourse en ligne